

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF192

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	10 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	10 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le service national universel, lancé récemment a grand renfort de communication, mérite mal son nom de Service et consiste à 50 % de son activité à organiser des colonies de vacance dans un but peu clair.

Le désir d'engagement des jeunes français peut, en revanche, être mis au service d'une cause , le sport, et de structures, les associations sportives, qui existent et fonctionnent grâce au dévouement de leurs bénévoles.

Engager les jeunes français au sein des associations sportives que souvent ils ont fréquenté jeunes, est un vrai projet de proximité et d'entretien réel de lien social.

Nos associations mosellanes, dignes héritières des Bengeles sarrebourgeoises du début du XIX^{ème} siècle en ont bien besoin, sauront les utiliser et donneront à ces jeunes la fierté de Servir.

C'est pourquoi le présent amendement vise à abonder l'action 1 « Promotion du sport pour le plus grand nombre » en ponctionnant l'action 6 « Service National Universel » du programme 163 « Jeunesse et vie associative ».